

## TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) - RÈGLES COVID-19 (25 avril 2022)

<p><u>Quarantaine (à l'arrivée au pays)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La décision de quarantaine est prise par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à l'arrivée au pays, selon les preuves qui lui sont présentées. Arrivcan peut être refusé par l'ASFC s'il n'est pas bien complété.</li> <li>À titre indicatif, un TET <b>adéquatement vacciné</b> ne devrait pas faire de quarantaine.</li> <li>Un TET <b>non vacciné</b> est soumis à quarantaine de 14 jours : à terme, doit avoir résultat négatif et ne doit pas présenter de symptômes. Si résultat positif, isolement 10 jours supplémentaires, et ce, même si la période d'isolement prescrite par la province est plus courte.</li> <li>Tant que la quarantaine n'est pas terminée, l'employeur doit verser un salaire de 30 h/semaine.</li> <li>Pour connaître le statut de votre travailleur, à l'arrivée, faites-lui compléter le nouveau formulaire de déclaration de statut de quarantaine. <b>Des réponses positives aux questions 2,3,4 et 5-oui vert indiquent une quarantaine à faire.</b></li> </ul>
<p><u>Hébergement durant quarantaine</u></p>	<p><b>Pour les TET qui ne sont négatifs COVID et dont l'ASFC a exigé une quarantaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour chaque groupe de TET (cohorte) qui arrivent en même temps, l'employeur doit fournir un logement <b>qui est séparé de celui fourni aux personnes qui ne sont pas en quarantaine</b> et qui permet au travailleur de garder une distance d'au moins deux mètres avec les autres personnes de sa cohorte en tout temps</li> <li>1 TET par chambre si possible ou minimum 2 mètres entre les lits et les chaises</li> <li>1 TET par salle de bain si possible ou désinfection après utilisation si plus d'un travailleur en quarantaine en même temps est de la même cohorte</li> <li>Fournir les produits nettoyants (aux frais de l'employeur) et registre de nettoyage en appui</li> <li>Documenter avec preuves (factures) et photos (avec ruban à mesurer)</li> </ul>
<p><b>Hébergement si symptômes ou test positif COVID (du premier au dernier jour au Canada)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lieu permet à la personne d'éviter d'entrer en contact avec toute autre personne à moins que des soins médicaux soient nécessaires</li> <li><u>Chambre et salle de bain privée</u></li> <li>Service du repas à la chambre recommandé</li> <li>Prenez des photos et documentez</li> </ul>
<p><b>Durée de l'isolement en cas de symptômes ou test positif COVID</b></p>	<p><b>Durant les 14 premiers jours au Canada</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>10 jours d'isolement obligatoire à partir du début des symptômes ou du test positif</u></li> <li>Le cas positif confirmé ou suspecté de COVID-19 doit être signalé à l'ASPC</li> </ul> <p><u>Après la quarantaine ou à partir du 15<sup>e</sup> jour au Canada</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si <b>adéquatement vacciné</b> isolement 5 jours (au terme des 5 jours, doit avoir 24 h minimum sans fièvre et régression des symptômes, sinon poursuite isolement jusqu'à 10 jours)</li> <li>Si <b>non vacciné</b> isolement 10 jours obligatoire</li> <li>Autosurveillance des symptômes</li> </ul>
<p><b>Mesures de soutien salarial aux TET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Pendant toute la quarantaine, 30h/semaine payé par l'employeur</u></li> <li>Si cas positif après la quarantaine ou après le 15<sup>e</sup> jour au Canada:             <ul style="list-style-type: none"> <li>Si le TET est au service de son employeur depuis au moins 3 mois, les 2 premiers jours pour lesquels il s'absente pour maladie et certaines autres raisons sont payés (<u>Normes du travail</u>)</li> <li>Pour les possibilités de remplacement du salaire (CNESST, COWAN, A-E, etc.) voir <u>site UPA</u></li> </ul> </li> </ul>

*Document synthèse des mesures applicables aux employeurs agricoles de TET – Les employeurs et TET doivent se référer aux sites gouvernementaux afin de connaître le détail des différentes obligations.*

# DÉCLARATION DE STATUT DE QUARANTAINE



Nom du travailleur : \_\_\_\_\_

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_

L'Agence des Services Frontaliers nous rappellent que c'est la responsabilité de chaque voyageur de se conformer aux exigences pour entrer dans le pays qui les accueille. Il est très important, de respecter les consignes de quarantaine et de se rapporter sur ArriveCan pendant la durée de la quarantaine.

1. As-tu complété ArriveCan?  oui, non  \_\_\_\_\_

2. À ton arrivée au Québec, l'agent du gouvernement du Canada a demandé que tu restes en quarantaine?  
 oui,  non, je ne sais pas \_\_\_\_\_

3. As-tu passé un test de dépistage à ton arrivée à l'aéroport?  oui,  non \_\_\_\_\_

4. As-tu reçu une trousse pour faire un test de dépistage au 8<sup>e</sup> jour?  oui,  non \_\_\_\_\_

5. As-tu un autocollant sur ton passeport?  Oui, quelle couleur? \_\_\_\_\_  non \_\_\_\_\_

En soumettant ce formulaire, j'atteste du fait que les déclarations que j'ai faites et les informations que j'ai divulguées dans ce formulaire sont vraies, complètes et correctes. Je reconnais que les informations que je soumetts dans ce formulaire sont sujettes à une possible vérification par le Gouvernement du Canada.

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_

## Reconnaissance de la discussion :

L'employé et moi avons discuté de la demande de mesures d'adaptation et de la décision qui en découle.

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_

Mon gestionnaire et moi avons discuté de la demande de mesures d'adaptation et de la décision qui en découle.

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_

# DECLARACIÓN DE ESTADO DE CUARENTENA



Nombre: \_\_\_\_\_

Fecha de llegada: \_\_\_\_\_

La Agencia de Servicios Fronterizos nos recuerda que es responsabilidad de cada viajero cumplir con los requisitos para ingresar al país que los acoge. Es muy importante seguir las instrucciones de cuarentena y mandar la información en la aplicación ArriveCan durante la duración de la cuarentena.

1. ¿Has completado ArriveCan?  Sí, no  \_\_\_\_\_

2. ¿Cuándo llegó a Quebec, el agente del Gobierno de Canadá le pidió que se quedara en cuarentena?  
 Sí,  no, no sé \_\_\_\_\_

3. ¿Te hicieron una prueba cuando llegaste al aeropuerto?  Sí,  no \_\_\_\_\_

4. ¿Recibiste un kit para hacer una prueba el día 8?  Sí,  no \_\_\_\_\_

5. ¿Tienes una etiqueta en tu pasaporte?  Sí, de qué color \_\_\_\_\_  no \_\_\_\_\_

Al enviar este formulario, certifico que las declaraciones que he hecho y la información que he divulgado en este formulario son verdaderas, completas y correctas. Reconozco que la información que presento en este formulario está sujeta a una posible verificación por parte del Gobierno de Canadá.

Firma del empleado: \_\_\_\_\_

Fecha: \_\_\_\_\_

## Reconocimiento de la discusión:

El empleado y yo discutimos la solicitud de medidas de adaptación y la decisión resultante.

Firma del empleado: \_\_\_\_\_

Fecha: \_\_\_\_\_

Mi empleador y yo discutimos la solicitud de alojamiento y la decisión resultante.

Firma del empleador: \_\_\_\_\_

Fecha: \_\_\_\_\_